Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260115-DE070_2025_A-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE070-2025

L'an deux mille vingt- cinq,
le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy HERCEND, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Votants : 16

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 9 décembre 2025

PRÉSENTS :
Messieurs HERCEND, PIGEON, MALENFANT, JOLIVEL-ROBERT, FOUILLEN.
Mesdames HERVE, CODA POIREY, LAMER, PERRON, LE DANTEC, KERZERHO, MARIN-JACOMELLI, JULIEN, DODIER.

ABSENTS :
M. BARRIER, procuration de vote à M. HERCEND ;
M. GOUIFFÈS procuration de vote à Mme LAMER ;

M. EZANNO, M. DEQUIDT ;
Mme LABART-BLEUZEN.

Secrétaire de séance : Brigitte LE DANTEC

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2026 du budget de la commune (L. 1612-1 du CGCT)

Annule et remplace la délibération transmise et reçue en préfecture le 22/12/2025 et le 08/01/2026
Rapporteur : Monsieur Guy HERCEND

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année N+1, en l'occurrence l'exercice 2026, le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'organe délibérant doit de plus préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances en date du 3 décembre 2025.

Publié ou Notifié le :

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

DÉCIDE de faire application de ces dispositions, à savoir pour le budget principal de la Commune :

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260115-DE070_2025_A-DE

Chapitre ou compte	NV PROP + DMC	Montant maximum d'engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du B.P. 2026
203 - Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	10 900,00 €	2 725,00 €
	22 500,00 €	5 625,00 €
2051 - Concession et droits similaires	6 500,00 €	1 625,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**39 900,00 €**	**9 975,00 €**
2041512 - Subv GFP de rattachement - Bât et install	5 000,00 €	1 250,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	**5 000,00 €**	**1 250,00 €**
2131 Construction bâtiments publics	432 000,00 €	108 000,00 €
	18 800,00 €	4 700,00 €
2152 - Installations de voirie	42 120,00 €	10 530,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	20 000,00 €	5 000,00 €
21538 - Autres réseaux	56 000,00 €	14 000,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	16 280,00 €	4 070,00 €
2182 - Matériel de transport	22 930,62 €	5 732,66 €
2183 - Matériel informatique	36 400,00 €	9 100,00 €
2184 - Matériel de bureau et mobilier	4 350,00 €	1 087,50 €
	52 287,10 €	13 071,78 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	78 256,00 €	19 564,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**785 438,30 €**	**196 359,58 €**
	49 849,84 €	12 462,46 €
	78 017,00 €	19 504,25 €
	1 583 755,94 €	395 938,99 €
	3 418,86 €	854,72 €
	80 429,56 €	20 107,39 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	**1 795 471,20 €**	**448 867,80 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 625 809,50 €**	**656 452,38 €**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Brigitte LE DANTEC
Secrétaire de séance

Guy HERCEND
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)